

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 7 BIS

Après le mot :

« ambulatoire »,

supprimer la fin de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction votée à l'Assemblée nationale.